



frais d'entrée dans un appartement en location

Par **eskarramkan**, le **03/08/2011** à **17:37**

Bonjour,

j'ai signé un contrat de location avec une SCI. Le propriétaire m'a demandé trois règlements pour pouvoir rentrer dans l'appartement: le premier mois de loyer (750euros) + un chèque de caution (650euros) + un chèque de frais d'entrée (650euros).

Après lui avoir donné les trois règlements, je me suis interrogée sur le dernier paiement. A t-il le droit de me demander cette somme, sachant que la loi maintenant n'exige qu'un mois de loyer et plus deux.

Le propriétaire ne définit pas clairement ce dernier règlement. Il me dit que cela ne correspond pas exactement à des frais d'agence, qu'il s'agit d'une garantie supplémentaire et que cela permet de couvrir les frais de fonctionnement de la SCI et que j'ai accepté dès le départ, ces conditions.

Pourriez vous me dire s'il vous plait si ce dernier règlement est légal?